

ARRÊTE MUNICIPAL
TRAVAUX RUE DU BARREAU

Le Maire de la ville de MEZE,

VU, les articles, L2213.1 à L2213.6 du Code Général des collectivités territoriales,

VU, le code de la route et notamment les articles R.417-1, R.417-6 et R.411-25

VU, l'instruction interministérielle modifiée sur la signalisation routière en date du 24.11.1967,

VU, le Code Pénal et notamment l'article R.610.5,

VU, la demande sollicitée par la SARL « BAQUE », sise 6 Lot les Romarins à Bouzigues,

CONSIDERANT, qu'il est nécessaire, en raison de la réparation d'une corniche et notamment l'installation d'un échafaudage n° 27 rue du Barreau, de prendre toutes les dispositions nécessaires, afin de permettre le bon déroulement de cette intervention et d'éviter tout risque d'accident.

ARRÊTE :

Article 1 : Le permissionnaire est autorisé à installer un échafaudage n° 27 rue du Barreau, du jeudi 21 septembre 2023, 07h00 au vendredi 22 septembre 2023, 20h00.

Article 2 : La circulation est interdite rue du Barreau, du jeudi 21 septembre 2023, 07h00 au vendredi 22 septembre 2023, 20h00.

Article 3 : La signalisation nécessaire sera mise en place 72 heures avant minimum par la SARL « BAQUE », sise 6 Lot les Romarins à Bouzigues, pour permettre l'application de cette mesure.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Article 5 : Toute infraction au présent arrêté est constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6 : M. le Directeur Général des Services, M. le Commandant de la Gendarmerie de MEZE, M. le Chef de la Police Municipale, M. le Directeur des Services Techniques, les agents assermentés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

MEZE, le 15 septembre 2023.

Le Maire
Thierry BAEZA.

